

## Minutes du Comité des Parties Prenantes – Filière des DDS

Filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) – Comité des Parties Prenantes

**DATE** : mercredi 28 septembre 2022

**LIEU** : retour reçu par courrier électronique suite à envoi du 23 septembre 2022

### PRESENTS

- Manuel BURNAND (FEDEREC) - Collège des opérateurs de gestion des déchets
- Xavier DELVART – Censeur d'état de la filière DDS
- Alain HEIDELBERGER (SYPRED) - Collège des opérateurs de gestion des déchets
- Caroline HUPIN (FMB) – Collège des producteurs
- Sylviane OBERLÉ (AMF) - Collège des collectivités territoriales
- Gilles RICHARD (FIPEC) - Collège des producteurs

### ORDRE DU JOUR

- Barème de contribution DDS 2022 révisé

---

#### 1. Révision du barème de contribution DDS 2022

Un support de présentation a été transmis aux membres du Comité pour leur exposer que l'année civile 2022 finira par une constitution de réserves financières inadéquate au regard des coûts réels :

- La déclaration des mises sur le marché 2021 est impactée par l'évolution du périmètre de la filière (entrée de nouveaux produits et hausse des seuils)
- L'éco-organisme a alloué tous les moyens nécessaires pour remplir les différentes missions, se traduisant par un dépassement des objectifs réglementaires pour cette année (collecte, montée en charge des déchets professionnels, déploiement Rekuo)
- La balance se traduit par un excédent de contributions 2022 ; cet excédent ne devant pas accroître les réserves financières d'EcoDDS déjà constituées.
- Les ratios financiers imposés par la loi Agec étant déjà respectés, cet excédent ne serait pas justifié
- Les expert-comptable et commissaire aux comptes d'EcoDDS sont favorables à une diminution du niveau de provision

Les principes de comptabilité analytique pour le calcul du barème sont inchangés. Par ailleurs, la restitution est faite uniquement aux lignes produits qui ont contribué à l'excédent de contributions, les lignes produits qui sont déficitaires conservent un barème identique.

Le barème 2022 révisé a été déposé dans l'espace partagé du CPP de la filière le 23 septembre.

Après plusieurs jours, les avis des parties prenantes sont

- Favorable : AMF, FIPEC, FMB
- Abstention : FEDEREC, SYPRED
- Contre : 0